

1710087	FIEVRE Q: MONITORING DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES OVINES ET CAPRINES	
<u>Objectif</u> Ce document décrit le monitoring organisé par l'AFSCA dans les exploitations laitières caprines et ovines, dans le cadre de la problématique de la fièvre Q.	<u>Version</u> date: 16.11.2021 numéro de version: 1 référence: 1710087 v1	
<u>Annexes à ce document</u> 1. Formulaire d'enquête pour le monitoring fièvre Q 2. Fichier Excel pour le rapportage des échantillonnages	<u>Matériel de référence</u> Arrêté ministériel du 11 mai 2011 fixant des mesures de lutte contre la <i>Coxiella burnetii</i> chez les ovins et caprins	<u>Destinataires</u> tous

Contexte

Coxiella burnetii est une bactérie qui provoque des problèmes de santé chez les humains et les animaux. Les ruminants sont les hôtes principaux. Depuis fin 2009, l'AFSCA organise un monitoring sur l'ensemble des élevages de chèvres laitières et les brebis laitières afin de déterminer la prévalence et la propagation du germe chez ces animaux de production. La raison en était l'épidémie de fièvre Q aux Pays-Bas en 2007, qui a eu un impact sérieux sur la santé publique et pour laquelle les élevages de chèvres laitières en particulier ont joué un rôle crucial dans la propagation du germe.

Chaque troupeau de chèvres laitières ou de brebis laitières est donc examiné 5 fois par an pour la présence de *Coxiella burnetii* dans un échantillon de lait de tank.

Si la PCR du lait cru ou des produits laitiers crus du troupeau n'est pas conforme, il sera étiqueté comme infecté par la fièvre Q. L'Agence impose alors au responsable plusieurs mesures, conformément à l'arrêté ministériel du 11 mai 2011.

Organisation générale

Le planning

Le service de prévention de crise et gestion d'incident de l'AFSCA (PCGI) coordonne la surveillance. À cette fin, le PCGI tient une liste récapitulative de tous les troupeaux à échantillonner. La gestion pratique de cette liste est réalisée en collaboration avec l'ULC :

- Si une ULC a connaissance d'une nouvelle exploitation laitière caprine ou ovine, elle se rend sur place pour remplir le formulaire d'enquête ([voir annexe 1](#)). Elle transmet les données collectées à ccc@favv.be. Le PCGI ajoute ensuite la nouvelle exploitation à la liste.
- Si une ULC apprend qu'un opérateur a arrêté, elle en informe le PCGI via l'adresse ccc@favv.be. Le PCGI retire alors l'exploitation de la liste.
- Si les organismes de contrôle du lait, MCC (Melkcontrolecentrum Vlaanderen) et CDL (Comité du Lait), échantillonnent une exploitation, initialement échantillonnée par l'ULC, le PCGI en informe l'ULC afin qu'elle puisse retirer cette exploitation de sa liste d'exploitations à échantillonner.

Les 5 périodes d'échantillonnage sont organisées selon un calendrier fixe, soit environ en semaine 10 (deuxième semaine de mars), 22 (première semaine de juin), 30 (dernière semaine de juillet), 39 (dernière semaine de septembre) et 48 (première semaine de décembre). Chaque année le SPGC fixe les dates précises et informe les préleveurs à temps du lancement de chaque période de prélèvement.

Échantillonnage

Les prélèvements sont effectués par l'ULC ou par les organismes de contrôle du lait, MCC et CDL. Le PCGI s'assure que chaque exploitation est affectée à un échantillonneur et que chaque échantillonneur dispose d'une liste à jour des exploitations à échantillonner. MCC et CDL procèdent à leur échantillonnage dans le cadre de leurs activités régulières de contrôle dans les exploitations concernées.

Chaque échantillon contient 10 ml de lait de tank. Il n'est pas nécessaire de prendre des précautions particulières lors de la prise d'échantillon, ni d'ajouter des conservateurs ou d'autres additifs à l'échantillon. Les échantillons doivent cependant être congelés le plus rapidement possible et transmis en l'état à Sciensano.

Identification des échantillons

Les échantillonneurs de MCC et CDL identifient les échantillons de telle façon qu'il existe un lien clair avec l'exploitation échantillonnée.

Les échantillonneurs des ULC identifient les échantillons au moyen d'un numéro unique déterminé comme suit : xxxx/yy/Qzz, avec :

- xxxx = le numéro de légitimation de l'échantillonneur
- yy = chiffre de l'année
- zz = numéro de suivi des échantillons, propre à chaque échantillonneur

Les informations relatives à l'exploitation et à l'échantillon sont reprises dans un fichier Excel (cf. annexe 2). Les échantillons ne sont pas introduits dans Foodnet.

Les échantillons et les documents d'échantillonnage correspondants sont emballés individuellement par exploitation.

Envoi des échantillons

Tous les échantillons sont transférés congelés à Sciensano, où toutes les analyses sont effectuées. Les accords suivants s'appliquent :

- Les échantillons prélevés par MCC et CDL sont collectés à MCC. MCC les transfère en une seule fois, accompagnés des fichiers Excel imprimés des échantillons prélevés, au dispatching Melle de l'AFSCA.
- Les échantillons prélevés par l'ULC sont collectés à l'ULC. Dès que tous les échantillons ont été prélevés, ils les transmettent en une seule fois dans une boîte thermo-isolante, accompagnés du fichier Excel imprimé des échantillons, au dispatching de Melle / Gembloux de l'AFSCA. À l'extérieur de la boîte thermo-isolante est indiqué clairement- « Fièvre Q - ULC xxx - nombre d'échantillons ».

Les échantillons ne doivent pas être scannés ni encodés dans le LIMS au niveau du dispatching de Melle ou de Gembloux. ». Le dispatching vérifie si le nombre d'échantillons envoyés par l'ULC correspond au nombre d'échantillons indiqué dans le fichier Excel joint. Si le nombre ne correspond pas, ils vérifient quel échantillon est manquant et en informent le PGCI via l'adresse ccc@favv.be.

Analyses de laboratoire

Sciensano effectuera une analyse PCR et une recherche d'anticorps par ELISA sur chaque échantillon de lait.

Rapportage

MCC, CDL et les ULC rapporteront leurs échantillonnages sous la forme d'un fichier Excel au PCGI par email, à l'adresse ccc@afsca.be.

Le PCGI rassemble les données des diverses listes dans un seul fichier et transmet celui-ci à Sciensano (veterinarydispatching@sciensano.be), ainsi qu' à damien.desqueper@sciensano.be et marcella.mori@sciensano.be.

Sciensano communique les résultats de ses analyses à l'AFSCA via un extrait de son LIMS repris dans un fichier Excel, en l'adressant à ccc@afsca.be, pri@afsca.be et aux ULC concernées. La fréquence du transfert des résultats sera décidée en concertation avec le PCGI.

Sciensano se charge d'informer le responsable du résultat des analyses.

Enquête dans les nouvelles exploitations

Les ULC effectueront une enquête dans toutes les exploitations qui sont échantillonnées pour la première fois. Le document repris à l'annexe 1 peut servir de fil conducteur à cette enquête.

A titre d'information, les ULC transmettront également au responsable une copie de l'avis 2010/24 du Comité scientifique de l'Agence et une copie de la circulaire envoyé le 12 décembre dernier par l'Agence à toutes les exploitations caprines ou ovines laitières, pour autant que ce dernier document n'ait pas été reçu par la poste.

Si les données reprises dans BOOD ou Sanitrace sont incorrectes ou incomplètes, l'ULC fait le nécessaire pour adapter ou compléter ces données.

Timing

Cette procédure est d'application à partir du 18.11.2021.

FORMULAIRE D'ENQUÊTE POUR LE MONITORING FIÈVRE Q

agent
(nom)

date

heure

1. DONNEES DE L'EXPLOITATION

(à contrôler à l'aide de BOOD et de Sanitrace)

no de
troupeau

 -

téléphone

responsable
(nom, prénom)

adresse du
responsable

adresse du
troupeau

propriétaire
(nom, prénom)

adresse du
propriétaire

no. d'opérateur

 . . .

vétérinaire
(nom, no. d'ordre)

2. INVENTAIRE – TYPE D'EXPLOITATION

Caprins	(indiquer ce qui est d'application): reproduction – engraissement – chèvres laitières – marchand	nombre total	nombre de femelles > 6 m	nombre de femelles en lactation
	particulier – ferme pédagogique – parc animalier – jardin zoologique			
ovins	(indiquer ce qui est d'application): reproduction – engraissement – brebis laitières – marchand	nombre total	nombre de femelles > 6 m	nombre de femelles en lactation
	particulier – ferme pédagogique – parc animalier – jardin zoologique			

3. GEGEVENS BETREFFENDE DE UITBATING VAN HET BEDRIJF

Informations à recueillir

Y-a-t-il vente directe de lait cru ou de produits à base de lait cru à la ferme? **oui - non**

Cette activité est-elle enregistrée dans BOOD? **oui - non**

Y-a-t-il transformation du lait directement à la ferme? **oui - non**

Le responsable dispose-t-il d'un agrément pour cette activité? **oui - non**

Quelle est la destination du lait si celui-ci n'est pas vendu ni transformé dans l'exploitation?

.....
.....

Combien d'animaux sont achetés/vendus sur une année ? Quelle est leur provenance/leur destination?

.....
.....

Comment dispose-t-on du fumier des chèvres et des moutons au sein de l'exploitation?

.....
.....

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ETAT DE SANTE DANS L'EXPLOITATION

Informations à recueillir

Des problèmes de santé animale ont-ils été observés dans l'exploitation, et en particulier des avortements? **oui - non**

Quand et quels symptômes ont été constatés? Par qui? Quelle évolution a-t-on pu observer?

.....
.....
.....

Un traitement a-t-il été instauré? **oui - non**

Des échantillons ont-ils été acheminés à un laboratoire? Si oui, une analyse pour la fièvre Q a-t-elle été réalisée et avec quels résultats?

.....
.....
.....

L'opérateur a-t-il reçu la circulaire de l'AFSCA concernant la fièvre Q? **oui - non**

Si oui, a-t-on tenu compte des conseils de prévention repris dans ce document? **oui - non**

FICHER POUR LE RAPPORTAGE DES ÉCHANTILLONNAGES

MCC, CDL et les ULC rapporteront leurs échantillonnages sous la forme d'un fichier Excel au PCGI par email, à l'adresse ccc@afsca.be.

Les données suivantes sont communiquées pour chaque échantillon :

- le numéro de troupeau,
- l'adresse de l'exploitation,
- le nom du détenteur,
- l'adresse du détenteur,
- la date de la prise d'échantillon,
- le numéro de l'échantillon.

Monsternummer - Numéro d'échantillon	Datum monsterne- ming - Date échantillonnage	Beslagnummer - Numéro de troupeau	Adres van het bedrijf - Adresse de l'explo- itation	Naam van de verant- woordelijke - Nom du détenteur	Adres van de verant- woordelijke - Adresse du déten- teur